



IEPA Clair-Val, Thônex

RAPPORT ANNUEL 2022

Table des matières

	Page
Préambule	1
Finalité du rapport	1
Contexte	1
Organisation	1-5
Prestations	5-6
Communication et médias	6-7
Statistiques, références et indicateurs	7
Projet institutionnel	8

Préambule

Après un premier exercice (2021) fortement impacté par la problématique du Covid-19, l'année 2022 a été la première de pleine activité de l'IEPA Clair-Val.

Cette première année a, certes, connu différents aléas liés à la mise en place d'un lieu de vie correspondant aux besoins des locataires et aux exigences de l'État légales, de la finition de la construction jusqu'à la mise en place d'une organisation interne adéquate.

Grâce à la confiance de la Fondation pour le Logement de la Commune de Thônex (propriétaire du bâtiment) à une forte coordination interne au sein de l'Association Mona Hanna (exploitant de l'IEPA) et à l'équipe de gérance sur place, les activités se sont déployées conformément au contrat de prestations conclu avec l'État et, pour l'essentiel, à la satisfaction des parties prenantes.

L'ensemble des efforts de mise en place réalisés en 2022, dans l'attente de directives finalisées de la part de la Direction générale de la santé (DGS) - directives à la rédaction desquelles l'Association Mona Hanna a activement contribué - a également permis d'ouvrir progressivement Clair-Val aux habitants de la commune, positionnant ainsi l'IEPA comme un acteur régional du "bien vieillir" à Thônex

Philippe Decrey
Président

Finalité du rapport

Le rapport de performance vient compléter le rapport financier, transmis annuellement à la Direction générale de la santé (DGS).

Ce rapport poursuit quatre finalités principales:

- 1) répondre aux attentes des autorités, en lien avec le contrat de prestations pluriannuel;
- 2) constituer un point de consignation et de synthèse des éléments marquants de l'exercice annuel de l'année sous revue;
- 3) être un véritable outil de suivi prospectif à l'interne à l'établissement et s'inscrire ainsi comme une composante de l'ensemble du/des processus qualité poursuivi/s;
- 4) constituer progressivement un instrument de benchmarking et de mutualisation de solutions entre les établissements des "Résidences", ainsi qu'avec d'autres entités partenaires.

Contexte

Mise en place d'un IEPA "privé", au sein de la structure "Les Résidences"

L'IEPA Clair-Val, exploité par l'Association Mona Hanna, est l'un des rares établissements de ce type confié par l'Etat de Genève à un exploitant "privé", la très large majorité des autres établissements de ce type dans le canton (à l'exception, à ce jour, de 3 IEPA) étant géré par imad.

Si le recours aux "modèles" appliqués pour les autres IEPA du canton a été d'une grande utilité lors la mise en place des premières étapes de Clair-Val, il est aujourd'hui important de pouvoir doter l'établissement de ses propres "outils" d'exploitation, dans l'intérêt de toutes les parties prenantes: locataires, collaborateurs, partenaires, autorités, etc.

Le positionnement de l'IEPA Clair-Val au sein des "Résidences" et les synergies mutuelles qui résultent de ce positionnement constituent une particularité porteuse de solutions organisationnelles originales, tant pour les bénéficiaires que pour chacune des entités concernées.

L'IEPA Clair-Val est rattaché à la structure faîtière "Les Résidences", qui regroupe également les EMS "Villa Mona" (Thônex), "Maison de la Tour" (Hermance) et "EMS Résidence Beauregard" (Confignon).

Organisation

Établissement

L'IEPA Clair-Val, sis à l'Av. de Thônex 17, a été ouvert en août 2021.

Il s'agit d'un bâtiment de 6 étages correspondant au cadre légal fixé par le Canton de Genève pour les IEPA (Immeuble avec encadrement pour personnes âgées).

Clair-Val offre 48 appartements de 3 pièces (surface de 46 m²).

La bâtiment propose des espaces communs accessibles aux locataires:

- salle destinées aux repas;
- salle polyvalente;
- machines à laver + séchoir;
- cuisine professionnelle de régénération.

Il comporte également des locaux administratifs et logistiques:

- bureau de la gérance sociale;
- locaux infirmiers;
- local veilleur (y.c. WC et douche).

Le bâtiment est intégralement accessible aux personnes avec restriction de mobilité.

Particularités de l'année 2022

L'année 2022 a été le premier exercice complet de l'IEPA Clair-Val, avec un bâtiment pleinement exploitable, ce qui n'était pas encore le cas lors des mois ayant suivi l'ouverture, en 2021.

Débutée avec encore certaines contraintes liées à l'épidémie de Covid-19 (avec notamment une limitation de certaines activités proposées aux locataires, en janvier et février), 2022 a été une année de développement progressif des différents outils de

gestion de l'établissement, notamment en matière de procédures et de base documentaire.

Les travaux de construction et d'installation de l'immeuble ont pris fin au début 2022, avec un travail en étroite coordination entre l'exploitant, la Fondation du logement de la Commune de Thônex (propriétaire du bâtiment) et les architectes.

Direction

Le pilotage de l'IEPA Clair-Val est assuré par un comité de direction (lui-même placé sous la responsabilité d'un conseil d'administration) composé:

- du président de l'association Mona Hanna (exploitant de l'IEPA);
- de la directrice générale de l'association;
- des membres du groupe de référence des "Résidences".

La conduite opérationnelle de l'établissement s'organise principalement autour de séances hebdomadaires (lundi) réunissant le comité de direction et le gérant social.

OBJECTIFS DIRECTION (2023)

Les principaux objectifs de la direction, pour l'exercice 2023, portent sur:

- la mise en œuvre des directives de l'État (DGS), en particulier:
 - l'établissement des contrats entre les locataires et l'exploitant;
 - la répartition des charges et responsabilités en matière d'accompagnement vers les professionnels de santé (équilibre à trouver entre le secteur infirmier de la Villa Mona et la gérance sociale, en lien également avec le partenariat Clair-Val-SeAD);
 - la finalisation des cahiers des charges (gérant social, veilleurs, en particulier);
- l'application de quelques procédures-clé, en matière de sécurité (alarmes diverses);
- l'amélioration du suivi statistique des activités (au-delà des seules actions d'animation), afin de pouvoir:
 - assurer un pilotage en continue de l'établissement;
 - répondre plus précisément aux exigences du contrat de prestations conclu avec l'État;
- le strict respect, par les professionnels concernés, des directives émanant de la direction.

Ressources humaines

La dotation en personnel de l'IEPA Clair-Val, en 2022, est la suivante:

- gérant social: 1.0 EPT (1 pers.)
- veilleurs: 1.0 EPT (7 personnes)
- personnel administratif: 0.25 EPT (1 pers.)
- service de maison: 0.60 EPT (2 pers.)
- service technique: 0.15 EPT (1 pers.);

soit 3.0 EPT (12 personnes)

D'un point de vue qualitatif, l'année 2022 a été mise à profit pour rédiger les cahiers des charges des fonctions susmentionnées.

Ces documents sont réalisés, mais leur validation définitive de ces cahiers des charges est conditionnée par la disponibilité des directives de la DGS concernant les IEPA (encore en travail à fin 2022).

Concernant les problématiques spécifiques de l'accompagnement des locataires vers des professionnels de santé et la gestion des urgences sanitaires (personnel infirmier et veilleurs de nuit), on se référera à la rubrique "accompagnement sanitaire", plus loin dans le rapport.

Absentéisme

En cas d'absences planifiées, le gérant social a été remplacé par le personnel infirmier de la Villa Mona ou par un membre du groupe de référence des "Résidences".

Pour les absences ponctuelles, c'est le système de cascade téléphonique, complété par une assistance possible par le groupe de référence des "Résidences", qui permet d'assurer le remplacement du gérant.

Formation

Ne s'applique pas à Clair-Val, en 2022.

Apprentis et stagiaires

Ne s'applique pas à Clair-Val, en 2022.

Taux de rotation

Ne s'applique pas à Clair-Val, en 2022.

OBJECTIFS RH (2023)

Les objectifs RH pour 2023 portent principalement (en dehors des questions d'ordre purement sanitaire et en lien avec l'organisation spécifique à mettre en place en la matière; cf. chapitre correspondant dans le présent rapport) sur:

- la validation définitive des cahiers des charges;
- la mise en place d'une procédure (documentée) permettant le remplacement au pied-levé du gérant social;
- l'encadrement et la supervision du gérant social (avec la fixation d'objectifs SMART concernant celui-ci).

Administration & finances

Administration

La gestion administrative est, en 2022 traitée via des supports papiers et des classeurs "physiques".

Cela est notamment le cas des "dossiers des locataires, dont certains doivent encore être actualisés.

Pour les éléments gérés informatiquement, une systématique de traitement reste à implémenter.

Finances

La gestion financière est assurée par les services compétents de la Villa Mona et n'appelle pas de commentaires particuliers, en 2022.

OBJECTIFS ADMINISTRATION & FINANCES (2023)

Les 3 objectifs suivants sont prioritaires pour 2023:

- mise au net des classeurs de suivi administratif des locataires;
- informatisation/digitalisation des éléments pouvant être stockés (et donc rendus plus facilement accessibles) de cette façon;
- traitement de toute information utile dans une perspective de "gestion des données".

Organigramme

L'organigramme de Clair-Val est présenté en dernière page du présent rapport.

Nota bene: un travail d'uniformisation de la présentation des organigrammes, au sein des établissements des "Résidences" est en cours au moment de la rédaction du présent rapport. Pour Clair-Val, ce travail devra également être mis en lien avec les directives de la DGS (cf. plusieurs autres mentions dans le présent rapport).

Cadre légal, conventionnel, réglementaire

Les deux principaux textes fixant la base légale dans laquelle se déploie l'activité d'un IEPA, comme Clair-Val sont:

- Loi sur l'organisation du réseau de soins en vue du maintien à domicile (LORSDom) K 1 04
- Règlement d'application de la loi sur l'organisation du réseau de soins en vue du maintien à domicile (RORSDom) K 1 04.01

Les prestations attendues d'un IEPA sont fixées dans le [Règlement d'application de la loi sur l'organisation du réseau de soins en vue du maintien à domicile \(RORSDom\)](#).

Le règlement précise notamment, à son art. 20:

Les immeubles avec encadrement pour personnes âgées proposent à des personnes en âge AVS des logements adaptés à leurs besoins d'encadrement et de sécurité. Les prestations qui répondent à ces besoins sont:

1. une architecture adaptée aux personnes à mobilité réduite et à risque d'isolement social et de perte cognitive;
2. un système de sécurité intégré au bâti (espaces communs et appartements);
3. un accompagnement auprès de professionnels de la santé;
4. une permanence nocturne;
5. une surveillance et recherche en cas d'absence non annoncée du locataire supérieure à 24 heures;
6. la possibilité de prendre un repas de midi ou une collation dans une salle à manger commune à tous les locataires;
7. des activités communautaires favorisant les liens sociaux;
8. des actions de prévention et de promotion de la santé;
9. une aide à la gestion administrative courante et un accompagnement dans le cadre de démarches administratives;
10. un appui à la rédaction de directives anticipées et à la désignation d'un représentant thérapeutique.

Le locataire peut choisir de bénéficier des prestations mentionnées à l'alinéa 1, lettres f à j, dont les tarifs ou la gratuité sont déterminés par l'exploitant.

La mise en œuvre de ces impératifs réglementaires se décline principalement:

- dans la nature du bâtiment lui-même;
- au travers du [bail](#) signé par le locataire et de ses clauses complémentaires;
- dans le [contrat](#) signé entre le locataire et l'exploitant (Association Mona Hanna).

¹ Dans le cas de Clair-Val, il s'agit de locataires, et non de résidents (appellation propre aux EMS)

Directives

Toute structure regroupant différentes personnes nécessite un cadre documentaire précisant les rôles, responsabilités, droits et devoirs de chacun(e).

Dans le cas d'un établissement comme l'IEPA Clair-Val, ce cadre est tout d'abord fixé au niveau légal (loi et règlement du canton de Genève). Il est ensuite complété par divers documents (contrats, conventions, etc.) destinés à mettre en œuvre, sur la plan pratique, les conditions d'une bonne application des règles à appliquer.

Complémentairement aux textes législatifs (cf. ci-dessus), les principaux documents à considérer sont les suivants:

- contrat de prestations entre l'exploitant et l'État de Genève, dont le suivi est assuré par la Direction générale de la santé (DGS);
- convention entre l'exploitant et la Fondation du logement de la commune de Thônex;
- contrat ou convention entre le locataire et l'exploitant.

Au cours de l'année 2022, les responsables de l'IEPA Clair-Val ont travaillé activement à l'élaboration du dernier document ci-dessus (contrat entre locataire et exploitant), un tel document étant encore manquant dans le dispositif proposé par la DGS.

Au cours du 2^e semestre 2022, la DGS a proposé un set de directives, incluant le contrat en question. La finalisation de ces documents (attendue en 2023) permettra de préciser les droits et devoirs des parties, au sein d'un IEPA comme Clair-Val, dans l'intérêt de chacun.

Groupe de référence

Le groupe de référence des "Résidences" est en charge de l'accompagnement de tout projet ou situation nécessitant une approche transversale/commune aux différents établissements.

Le groupe assure un suivi en continu des objets relevant de ses compétences, ainsi qu'une présence hebdomadaire dans chaque établissement, dans le prolongement direct des colloques de direction de ceux-ci.

Il est un "outil" de soutien et une ressource pour les directions ainsi que pour les équipes des établissements. Il émet des recommandations, dont la mise en œuvre est de la responsabilité du management de chaque structure. Le groupe assure le suivi des mesures préconisées et veille à leur bonne application.

Les sphères de compétences du groupe sont principalement:

- les processus et procédures qualité (y.c. la gestion de l'hygiène hospitalière et à l'exception des protocoles de soins);
- les questions en lien avec le cadre légal (cantonal et fédéral) et réglementaire (application sur le plan institutionnel) dans tous les domaines (soins, financement, protection des droits des résidents¹ et du personnel, etc.);
- les questions de sécurité (alarmes, surveillance, gestion des risques, AEAI (feu), MSST);
- les questions en lien avec l'administration, les finances, les achats, les contrats d'entretien et la gestion organisationnelle;
- les questions d'infrastructure et de logistique (bâtiment, maintenance, téléphonie, environnement, énergie, gestion des déchets, etc.);

- les questions de communication (identité graphique, concepts de communication, réseaux sociaux, sites web, etc.).

Le groupe de référence est composé des personnes suivantes, expertes dans les domaines du droit, de la santé et sécurité au travail, gestion immobilière et logistique, achats) :

- M. Nicolas Berner (principalement pour les questions de gestion institutionnelle);
- M. Stefano Mella; (principalement pour les questions d'infrastructure, investissements et achats);
- M. Philippe Rougemont (principalement pour les questions de sécurité).

Le groupe fait appel, en fonction des problématiques, à des personnes ressources, notamment pour les questions de qualité, d'hygiène, d'architecture, voire à des intervenants externes (par exemple pour la communication).

Dans ses domaines de compétences, le groupe procède également :

- au recensement des données utiles au suivi des objets dont il (s)'est saisi;
- à s'assurer de la bonne transmission des informations, procédures, processus, etc.;
- à la mise en place des groupes de travail transversaux sur des thématiques transversales/communes;
- au lancement de projets transversaux spécifiques.

En dehors de ses présences hebdomadaires dans les établissements, le groupe peut être contacté par email à : reference@ems-lesresidences.ch

Prestations

Locataires

Au 1er janvier 2022, l'IEPA Clair-Val comptait 51 locataires, occupant les 48 appartements disponibles.

Suite à 3 sorties et à 3 nouvelles arrivées, l'effectif de l'immeuble était inchangé au 31.12.22.

A noter que, sur les 48 appartements, 3 sont occupés par des couples.

Accompagnement sanitaire

La problématique de l'accompagnement sanitaire des locataires de l'IEPA Clair-Val a été au cœur des réflexions de mise en oeuvre des prestations au sein de l'immeuble.

En effet, si la base légale (RORSDom) est très claire sur cette question, en stipulant expressément que la prestation obligatoire est un "accompagnement auprès de professionnel de la santé", la compréhension de cette modalité n'est pas encore totalement partagée entre toutes les parties prenantes.

Au sein de Clair-Val, l'accompagnement est entendu ici de manière littérale, à savoir la mise en relation, par l'intermédiaire de l'exploitant, du-de la locataire avec un professionnel de santé habilité à effectuer une prise en charge conforme à une situation donnée.

Nota bene: un IEPA n'est pas un EMS, ni une résidence-services; cela conditionne très clairement les prestations en matière sanitaire qui sont bien (et uniquement) celles d'un "accompagnement vers des professionnels de santé" (comme le

précise le RORSDom) et ne comportent pas d'obligations de prise en charge sanitaire.

Choix du prestataire de soins

En complément du chapitre précédent, il est important de rappeler que le locataire d'un IEPA est libre du choix de son prestataire de soins (voire de ne pas avoir recours à ce type de service auprès d'une OSAD).

Interventions sanitaires

Au sein de l'IEPA Clair-Val, la question de l'accès à des prestations sanitaires a été abordée, en 2022, de la manière suivante:

- comme rappelé ci-dessus, le locataire est libre de choisir son prestataire de soins;
- pour les locataires qui le souhaiteraient, la Fondation SeAD, partenaire direct de l'Association Mona Hanna, peut être le prestataire sollicité par le locataire;
- les urgences sont gérées, via la procédure d'alarme, en coordination avec le service infirmier de la Villa Mona (également membre de l'Association Mona Hanna, au même titre que l'IEPA Clair-Val).

Au cours de l'été 2022, un essai de présence infirmière, de jour, à Clair-Val, a été tenté. Cette expérience a montré:

- qu'une présence infirmière en continu n'était pas nécessaire (confortant la distinction entre un IEPA et un EMS, telle que rappelée plus haut);
- que le système d'alerte mis en place (cf. ci-dessus) était fonctionnel et suffisant;

sous réserve d'un certain nombre de précisions en termes de procédure et de répartition des responsabilités.

OBJECTIFS ACCOMPAGNEMENT SANITAIRE (2023)

La stabilisation des procédures relative à l'accompagnement sanitaire des résidents (conformément au RORSDom) est conditionnée:

- à la finalisation et la validation des directives de la DGS concernant l'exploitation d'un IEPA, notamment en ce qui concerne:
 - les "droits et devoirs" des locataires, tels qu'ils seront définis dans le contrat liant locataire et exploitant;
 - la répartition des responsabilités entre les différents professionnels intervenant au sein de l'IEPA (et en particulier les responsabilités respectives du gérant social et des prestataires de soins);
- les interactions et synergies à consolider entre Clair-Val et la Villa Mona;
- la place et le rôle à donner à la Fondation SeAD dans les questions sanitaires au sein de Clair-Val.

Complémentairement aux points ci-dessus, une réflexion doit être poursuivie pour ce qui concerne spécifiquement la surveillance - en journée - les week-end, par une consolidation des synergies mises en place avec la Villa Mona.

Hôtellerie et intendance

Au sein d'un IEPA, le gérant social est responsable de de la bonne marche de l'immeuble et de la coordination des activités au sein de celui-ci, dans l'intérêt des locataires.

Le gérant social fournit un appui individuel aux locataires (aide sociale et aide administrative), assure la gestion de l'immeuble et

la bonne organisation des prestations, telles que fixée par le cadre légal et réglementaire pour ce type d'établissement. Dans ce cadre, il est également chargé des activités d'animation à l'intention des locataires (cf. plus loin dans le rapport).

Le gérant social de l'IEPA Clair-Val est M. Fayçal Chebbi.
Tél. 022 806 10 60
iepa@ems-villamona.ch

Bâtiment (entretien, maintenance)

Les points suivants méritent d'être relevés concernant l'exercice 2022. Ils doivent également faire l'objet d'un suivi prospectif qui se poursuivra en 2023.

Fin des travaux du bâtiment

Les travaux de construction et d'installation de l'immeuble ont pris fin au début 2022, avec un travail en étroite coordination entre l'exploitant, la Fondation du logement de la Commune de Thônex (propriétaire du bâtiment) et les architectes. Des difficultés ont perduré au niveau des portes automatiques, mais la situation a été stabilisée en cours d'année.

Sécurité

Des difficultés ont perduré au niveau des portes automatiques, mais la situation a été stabilisée en cours d'année.

L'espace commun a été sécurisé, avec la pose d'une caméra de surveillance.

Cuisine / Repas

En complément aux prestations d'animation (cf. plus loin), l'IEPA Clair-Val assure:

- l'aide aux repas (salle polyvalente);
- des repas livrés;

et organise des repas festifs (parfois avec animation spécifique et ou thématique).

Il s'agit là de prestations destinées à favoriser le lien social et à éviter l'isolement des personnes, mais qu'il ne s'agit en aucun cas d'obligations pour le locataire, lequel vit, à Clair-Val, "chez lui", dans son appartement.

Quelques éléments statistiques relatifs à ces repas sont fournis dans la rubrique correspondante, plus loin dans le rapport.

OBJECTIFS HÔTELLERIE & INTENDANCE (2023)

Pas d'objectifs spécifiques à ce stade. Les actions touchant l'hôtellerie sont plutôt reprises sous le chapeau de l'animation (cf. plus loin dans le texte).

Animation et accompagnement social

Si elle ne joue pas un rôle aussi prépondérant qu'en EMS, l'animation joue un rôle important dans la "vie" d'une communauté telle que celle d'un IEPA.

Le [Règlement d'application de la loi sur l'organisation du réseau de soins en vue du maintien à domicile \(RORSDom\)](#) précise les activités à proposer au sein d'un IEPA, et en particulier

(art. 20, lettre g, activités communautaires favorisant les liens sociaux):

- la possibilité de prendre un repas de midi ou une collation dans une salle à manger commune à tous les locataires;
- des activités communautaires favorisant les liens sociaux;
- une aide à la gestion administrative courante et un accompagnement dans le cadre de démarches administratives.

Les activités mises en place en 2022 (avec deux premiers mois encore perturbés par la pandémie du Covid-19) ont été les suivantes:

- atelier floral;
- atelier peinture;
- brunch - atelier cuisine;
- conférence(s);
- conversation anglaise;
- cours d'informatique;
- messe - culte;
- musique - danse - théâtre;
- Pilates;
- poésie;
- repas festifs;
- repas quotidiens en commun ou au domicile;
- tai-chi;

activités auxquelles s'ajoutent les aides administratives prévues dans le RORSDom.

Des détails concernant les activités proposées est présenté dans l'annexe statistique au présent rapport.

Appréciation quantitative et qualitative des animations

Suite à la remise d'un rapport intermédiaire 2021-22, en juin 2022, un effort a été porté au suivi statistique des activités proposées au sein de l'IEPA Clair-Val.

Si une grande partie des informations est désormais recueillie et consignée de manière systématique (via des fichiers excel), il convient de constater que, si le volume (et la nature) des activités proposées a pu être déterminé (avec une petite marge d'erreur), l'appréciation de la participation est aujourd'hui encore difficile/aléatoire, tant sur les plans quantitatifs (nécessité de consolider des données éparses) que sur le plan qualitatif (les retours des locataires sur les activités auxquelles ils ont pris part), qui est quasiment inexistant.

Des objectifs restent donc à fixer pour 2023 à ce niveau.

OBJECTIFS ANIMATION (2023)

Les objectifs à poursuivre (via la gérance sociale) au sein de l'IEPA, en 2023, concernant l'animation portent principalement sur l'élargissement et diversification de l'offre d'activités proposées aux locataires, ainsi que l'affinement du suivi statistique.

Communication et médias

Tout reste à construire en matière de communication de l'IEPA Clair-Val:

- tant sur le plan interne, avec une amélioration qualitative nécessaire;
- que sur le plan externe, notamment vers la commune et ses habitants (aînés en particulier), où quasiment rien n'a été réalisé à ce jour (en dehors des relais d'informations

assurés directement par le Président et la Directrice de l'Association Mona Hanna).

Une maquette de site internet a été réalisée par un intervenant externe.

De la même manière, quelques présences sur les réseaux sociaux ont aussi été proposés, via un autre mandataire de l'Association Mona Hanna.

OBJECTIFS COMMUNICATION (2023)

Un véritable plan de communication doit être établi.

Statistiques, indicateurs et références

Locataires (éléments statistiques)

Le document "Recensement IEPA", prévu dans le set de directives de la DGS en cours de validation a été, d'ores et déjà complété concernant l'IEPA Clair-Val.

Ce tableau contient les principaux éléments de suivi statistiques concernant les locataires. On se référera donc à celui-ci.

Personnel (éléments statistiques)

Se référer au chapitre ressources humaines, plus haut dans le texte.

Animation (éléments statistiques)

Total activités	245
Jours/an	365
Semaines/an	52
Activités/jour (moyenne)	0,67
Activités/semaine (moyenne)	4,71
Activités régulières/répétitives (r)	206
% activités régulières s/total activités	84%
Activités ponctuelles/spéciales (p)	39
% activités ponctuelles s/total activités	16%

Synthèse des activités régulières

	Nb.	Particip.
Repas festifs	19	387
Brunch - Atelier cuisine	7	100
Pilates	104	504
Tai-Chi	0	0
Atelier peinture	26	32
Conférences	8	239
Musique-Danse-Théâtre	1	9
Cours informatique	2	11
Conversation anglaise	27	31
Poésie	1	2
Atelier floral	1	59
Messe-Culte	10	170
Sous-total	206	1544
Activités ponctuelles	39	
Total	245	

Activités ponctuelles (liste non-exhaustive)

Apéritif
Atelier pâtisserie
Balade littéraire
Brunch
Café-tricot + goûter
Concours de mime
Conférence / dégustation
Conférence / documentaire
Destination cocktails
Escalade
Fêtes nationale
Jeux de société
Karaoké
La boutique pour toi et moi
Le marchand de fruit passera chez vous
Lecture à voix haute
Les poèmes de Maxalexis (Amis de cœur)
Loto
Musique
Présentation
Qui raconte la meilleure blague ?
Répétition poésie
Sortie
Spectacle/animation

Indicateurs DGS

Tableau de bord 2022 des objectifs et indicateurs pour le suivi des prestations 2021-2024 est remis dans une annexe distincte, compte tenu de son format et de sa mise en page.

Données légales

Nature de l'établissement: IEPA
Exploitant: Association Mona Hanna
Autorisation d'exploitation: cf. Service du réseau de soins (SRS)
Statut juridique: Association
Statut fiscal: A but non-lucratif
Directrice: Tiziana Schaller
Président CA: Philippe Decrey
Propriétaire immobilier: Fondation du logement de la commune de Thônex

Signatures autorisées

Decrey Philippe, de Genève, à Thônex	membre* président	signature collective à 2
Schaller Tiziana, d'Onsernone, à Presinge	membre* secrétaire	signature collective à 2
Deberti Mattia, de Mendrisio, à Genève	membre*	signature collective à 2
Schaller Clément, de Val Terbi, à Saint-Sulpice (VD)	membre*	signature collective à 2
Schaller Philippe, de Plan-les-Ouates, à Presinge	membre*	signature collective à 2
Comtesas + Gerficom SA (CHE-102.574.732), à Genève	organe de révision	signature collective à 2
* du comité		

Projet institutionnel

Un véritable lieu de vie

Favorisant un haut niveau d'autonomie pour les aînés, cet établissement dispose de 48 logements de trois pièces. Plus qu'un simple immeuble d'habitations, il constitue un lieu de vie, plein d'espaces communs où les rencontres et les échanges entre les habitants sont priorités. Chaque lot de quatre appartements dispose d'un balcon commun et d'un espace de convivialité. Il est également mis à disposition une buanderie commune, et une salle modulable selon le type d'activité: salle de restaurant, salon TV, salle de jeux. La vie quotidienne de l'immeuble est organisée autour du bien-être de ses locataires. Un même élan anime tous les intervenants: faciliter l'autonomie de la personne et préserver sa liberté.

L'IEPA Clair-Val est exploité par l'Association Mona-Hanna, qui s'occupe également de l'exploitation de l'EMS Villa Mona-Hanna et d'une résidence privée de 50 appartements destinés à accueillir une population âgée et indépendante, Les Jardins de Mona. L'expertise de longue date acquise par cette association en matière d'accompagnement permet aux locataires de participer à la vie de la communauté, tout en bénéficiant d'un encadrement spécialisé nécessaire, dans la dignité et le respect, et dans des conditions de logement harmonieuses.

La prévention avant tout

Le confort et la sécurité sont garantis par une approche résolument préventive qui veut limiter les hospitalisations, éviter les entrées prématurées en EMS et favoriser le maintien à domicile. Lutter contre l'isolement social est aussi une priorité et cela veut dire renforcer l'écosystème relationnel, en activant le tissu social proche pour faciliter les rencontres, les interactions et la participation des personnes. Pour ce faire, un comité de locataires a été créé afin d'organiser les activités du lieu de vie et les échanges sociaux.

Un programme d'animation proposé chaque mois offre également l'opportunité de se rencontrer dans le cadre

d'activités ponctuelles. Chaque jour, à l'heure du déjeuner, les locataires ont la possibilité de partager un repas commun dans une ambiance conviviale. Les repas sont assurés par l'Association Mona-Hanna et tiennent comptes des exigences et des souhaits exprimés lors d'un entretien avec la chef de cuisine qui tient à connaître personnellement les bénéficiaires des repas.

Prestations d'encadrement

L'Association Mona-Hanna, dans le cadre du mandat d'exploitant, garantit une personnalisation des services qui sont offerts grâce au déploiement d'une équipe pluridisciplinaire. De nombreuses prestations d'aide et de soins, sociales et économiques ainsi que des prestations d'accompagnement sont assurées.

La Fondation SeAD, soins et accompagnement à domicile, et l'EMS Villa Mona garantissent un appui sanitaire de proximité via une personnel qualifié et susceptible d'accompagner les locataires conformément aux exigences légales (RORSDom).

Une permanence nocturne est organisée par un veilleur qui assure la tranquillité de l'immeuble et la sécurité 365 jours sur 365 de 19h à 7h.

Le gérant social a la charge du bon fonctionnement de l'immeuble, pour assurer une atmosphère sociale positive et venir en aide au quotidien dans l'accompagnement des locataires. Il veille à la sécurité et au bien-être de toutes et tous, en prenant les dispositions nécessaires, et en apportant une aide sociale et administrative aux locataires. Il travaille également en étroite collaboration avec des partenaires externes pour une prise en charge interdisciplinaire des locataires.

Ouvert en août 2021, l'IEPA Clair-Val situé sur la commune de Thônex est un nouveau lieu d'habitation adapté aux seniors du quartier. En tant que structure intermédiaire, à mi-chemin entre le domicile et l'hébergement en EMS, les IEPA (immeubles avec encadrement pour personnes âgées) constituent l'un des piliers de la politique médico-sociale du Canton.

